

Madame, Monsieur le Député

---

Assemblée nationale  
126 rue de l'Université  
75 355 Paris 07 SP

A \_\_\_\_\_  
Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Madame la Députée, Monsieur le Député,

En ces jours de rentrée, nous avons encore en mémoire un certain nombre d'incidents graves qui se sont produits l'année dernière dans nos établissements scolaires. Cette violence m'inquiète et me semble exiger, au delà des mesures déjà prises, une véritable politique d'éducation et de prévention.

En cette période marquée par les journées internationales de la paix (21 septembre) et de la non-violence (2 octobre), il me paraît essentiel que l'éducation à la non-violence et à la paix soit officiellement introduite en France dans l'enseignement.

En effet, cette éducation permet de développer chez les élèves la maîtrise des émotions, la communication non-violente et la gestion non-violente des conflits. Les expériences menées en ce sens contribuent grandement à améliorer l'ambiance générale des établissements et à diminuer les actions de violence.

C'est pourquoi, comme le demandent 12 000 signataires d'une pétition au Ministre de l'Education Nationale, je souhaiterais que vous vous engagiez à adopter une proposition de loi qui aille en ce sens, comme le propose la Coordination française pour la Décennie de l'O.N.U. pour la culture de la non-violence et de la paix (2001-2010). Dans le cadre de cette Décennie, l'Espagne a déjà adopté le 30 novembre 2005 une loi introduisant cette éducation spécifique dans les établissements scolaires.

En espérant que vous regarderez ma démarche avec compréhension et intérêt, je vous prie d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_